

AR PREFECTURE

016-211601687-20181116-20181108D-D
Regu le 19/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 16 novembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
SAVIN

MMES LEVIN – MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM ESTIENNE – FAURE – SUTRE

POUVOIRS :

MME MOUNIER a donné pouvoir à M DESCLIDES

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

MME PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

2018-11-08 D :

Objet : Augmentation du temps de travail de Mme TALLON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que de la charge de travail confiée à l'agent n'est pas compatible avec l'augmentation des réservations de l'Aire de Loisirs de Combe à Roux, et que des heures complémentaires ont été réglées en 2018. Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 10 heures par semaine par délibération n°2018-04-01 D du 20 avril 2018, à 11h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97, vu le décret n°91- 298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet, vu le tableau des emplois, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois.

Fait à Jauldes, le 19 novembre 2018

Le Maire
Eric SAVIN

